

coordonnée au sein du gouvernement du Nunavut et avec nos partenaires, le cas échéant.

En priorité, vous avez accepté d'entreprendre une action immédiate concernant les points suivants :

- Fournir un large soutien à Katujjiluta par le biais d'une révision législative et d'un développement législatif visant à mettre en œuvre les objectifs du mandat (en cours).

Pour aider à guider les actions futures de notre gouvernement, vous avez accepté de :

- Soutenir les partenaires de Unis pour la vie dans le renouvellement du Plan d'action de la stratégie de prévention du suicide du Nunavut afin de mettre l'accent sur une réponse multiministérielle aux initiatives de prévention du suicide et de postvention en collaboration avec les ministères de la Culture et du Patrimoine (CP), de l'Éducation (EDU), des Services à la famille (SF), de la Santé (SAN) et des Ressources humaines (RH) (2022-23); et
- Participer, en tant que membre du groupe de travail sur la construction de logements adaptés (avec SAN, SF et la Société d'habitation du Nunavut), à une étude sur les besoins et la demande en matière de logement afin de déterminer les collectivités prioritaires pour les unités de vie autonome ou assistée pour les aînés, les refuges d'urgence et les unités de logement de transition; évaluer la capacité des collectivités à fournir des services de soutien; et développer une analyse de rentabilisation (2023-24).

RESPONSABILITÉS SUPPLÉMENTAIRES

En plus des priorités du mandat énumérées ci-dessus, vous êtes également responsable en tant que :

- Ministre responsable des Institutions démocratiques
- Ministre responsable du Tribunal des droits de la personne
- Ministre responsable du Travail
- Membre du comité du conseil des ministres sur la diversification de l'économie
- Membre du comité du conseil des ministres sur le développement du logement et des infrastructures
- Membre du comité du conseil des ministres sur les priorités, la planification et les partenariats

TRAVAILLER ENSEMBLE

Katujjiluta est plus que le titre de notre mandat. Il s'agit d'un principe directeur qui met l'accent sur un changement fondamental dans la façon dont nous allons travailler

ensemble pour réaliser la promesse du Nunavut. Tout en répondant à vos priorités, je suis convaincu qu'ensemble nous saurons :

- **Travailler au sein du Cabinet et avec les membres réguliers** pour mettre en œuvre notre mandat commun;
- **Étendre et renforcer les partenariats** avec la Nunavut Tunngavik Incorporée et les organisations inuites régionales afin de tirer parti de nos ressources pour une cause commune;
- **Renforcer les capacités et soutenir l'augmentation et l'amélioration de l'emploi des Inuites et Inuits** dans la fonction publique; et
- **Faire la démonstration des valeurs sociétales inuites et l'Inuit Qaujimajatuqangit** en action afin d'obtenir un changement réel et durable.

Votre administrateur général a la responsabilité de vous aider à respecter vos engagements et à assumer les responsabilités de votre portefeuille. Vous avez la responsabilité de fournir des attentes claires à votre administrateur général, y compris des attentes en matière de collaboration et de partenariat au sein et au-delà du gouvernement du Nunavut.

Je suis fier et enthousiaste à l'idée de travailler avec vous à l'établissement de partenariats durables et à la prise de mesures coordonnées et concertées qui amélioreront la vie quotidienne des Nunavoises et Nunavois et serviront de bases solides pour notre avenir.

Sincères salutations,



P.J. Akeeagok
Premier ministre du Nunavut

c. c. Jimi Onalik, sous-ministre de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales